

Le 12 décembre 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 12 décembre 2016 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Micheline Lepage, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Réjean Rioux, conseiller et maire suppléant.

Absence : M. Jean-Pierre Rioux, maire

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et Benoit Rheault, greffier.

Deux citoyens assistent à l'assemblée.

0. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier reçoit

la déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires déposée par Mme Jacinthe Veilleux, conseillère.

13 303

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 304

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Frédéric Lagacé,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016.

ADOPTÉE

13 305

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de novembre 2016 au montant total de 1 817 435,63 \$.

ADOPTÉE

13 306

4. BUDGET 2017 DE L'OMH DE TROIS-PISTOLES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du budget 2017 déposé à la Société d'habitation du Québec par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Trois-Pistoles, les revenus de ce budget s'élevant à 309 755 \$ et les dépenses à 714 860 \$ pour un déficit anticipé de 405 105 \$;

ATTENDU QUE la quote-part 2017 de la ville de Trois-Pistoles est fixée à 10% du déficit anticipé;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le budget 2017 de l'OMH de Trois-Pistoles et accepte de payer sa quote-part de 40 510 \$.

ADOPTÉE

13 307

5. BAIL AVEC BERNIER ET RIOUX AUDIOPROTHÉSISTES

Il est proposé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que: Le Conseil municipal de Trois-Pistoles conclut un bail pour la location occasionnelle d'un local au Centre culturel avec Bernier et Rioux, audioprothésistes, pour une durée d'un an débutant le 1^{er} janvier 2017 et renouvelable automatiquement pour quatre autres années, soit jusqu'au 31 décembre 2021, à moins que l'une des parties ne résilie cette entente avec un avis préalable d'au moins trente jours;

Que: le coût du loyer mensuel soit de 159,18 \$ (plus taxes) pour l'année 2017 et que ce montant soit ensuite indexé de 2% les années subséquentes;

Que: Le Conseil mandate le greffier, M. Benoit Rheault, pour signer ce bail.

ADOPTÉE

13 308

6. ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DE SENTIERS HIVERNAUX

[Note du greffier : Mme Micheline Lepage, conseillère, a déclaré son intérêt dans ce point lors d'une réunion non publique des membres du Conseil le 21 novembre 2016 et ce, dû au fait que le contrat concerne son conjoint. Aussi, Mme Lepage n'a pas participé ni aux discussions ni au vote sur ce sujet, ayant quitté ladite réunion après avoir divulgué la nature générale de son intérêt. Mme Lepage a également déclaré cet intérêt lors de la présente

séance ordinaire et s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur ce point.]

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que: Le Conseil municipal de Trois-Pistoles entérine l'entente signée au nom de la Ville par Mme Pascale Rioux, directrice générale, avec Monsieur Magella Gagnon relativement à l'entretien des sentiers de marche et de ski de fond dans les environs du Camping municipal et ce, pour la période du 15 novembre 2016 au 31 mars 2017. L'entente est d'un montant forfaitaire de 4 670 \$ pour défrayer les coûts de la machinerie et le temps d'entretien.

ADOPTÉE

13 309

7. DEMANDE DE SUBVENTION : RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (RUE VÉZINA)

ATTENDU QUE le ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Jacques Daoust, confirmait le 27 juillet 2016 qu'il accordait à la Ville une subvention maximale de 18 000 \$ pour des travaux d'amélioration de la rue Vézina faisant partie du réseau routier municipal (réf. : dossier no 00024149-1-11040(01)-2016-07-08-4);

ATTENDU QUE le ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, confirmait le 5 octobre 2016 qu'il accordait à la Ville une subvention maximale de 5 000 \$ pour des travaux d'amélioration de la rue Vézina faisant partie du réseau routier municipal (réf. : dossier no 00024997-1-11040(01)-2016-06-14-4);

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles atteste que les travaux d'amélioration de la rue Vézina ont été réalisés (soit pour de l'asphaltage) et confirme que des dépenses de plus de 23 000 \$ ont été effectuées spécifiquement pour ces travaux ;

Que : Le Conseil mandate sa directrice générale pour remplir et acheminer les formulaires requis pour recevoir lesdits remboursements totalisant 23 000 \$.

ADOPTÉE

13 310

8. DÉPLACEMENT DE FOSSÉ-COURS D'EAU PRÈS DE LA ROUTE 132

ATTENDU QU'il serait plus pratique que l'écoulement du fossé qui longe le sud des rues Vézina et des Cèdres se fasse le long de la route 132;

ATTENDU QUE ce fossé devrait administrativement être considéré comme un cours d'eau en raison de travaux de voirie réalisés dans le passé en amont du cimetière;

ATTENDU la compétence exclusive des MRC en matière d'aménagement de cours d'eau;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles demande à la MRC des Basques de déplacer le tracé dudit fossé (cours d'eau) dans le fossé situé le long de la route 132 afin que puisse se réaliser le remblai du lit ainsi abandonné;

Que : le Conseil s'engage à défrayer les coûts liés à ces travaux (notamment : demande de certificat d'autorisation, frais d'ingénieur, frais de réalisation);

Que : le Conseil mandate la directrice générale, Mme Pascale Rioux, pour signer tout document nécessaire à ces fins (notamment : entente avec la MRC).

ADOPTÉE

13 311 **9. APPUI AU PROJET DE LOI C-274**

Il est proposé par Frédéric Lagacé,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles appui le projet de loi C-274 concernant le transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale et, à ce sujet, entérine les démarches du maire suppléant, Réjean Rioux, pour communiquer cette position.

ADOPTÉE

13 312 **10. REPRÉSENTANTE DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES AUX SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES**

Il est proposé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles désigne Mme Jacinthe Veilleux pour agir à titre de représentante de la Ville de Trois-Pistoles à toute séance de Conseil de la MRC des Basques en remplacement du maire ou du maire suppléant, lorsque ces derniers ne peuvent assister à la séance du Conseil de la MRC; cette désignation étant valide jusqu'au 30 juin 2017.

ADOPTÉE

13 313 **11. FÉLICITATIONS À M. CÉDRICK MARTINEAU-DUGUAY**

Il est proposé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles félicite M. Cédric Martineau-Duguay gagnant au Gala Méritas RDS 2016 de baseball Québec dans la catégorie Midget A.

ADOPTÉE

13 314 **12. DON DIVERS**

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles commandite un forfait de 20 accès (bains) à la Piscine régionale des Basques dans le cadre du dîner des familles organisé le 15 janvier 2017 par le Conseil 3917 des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE

13 315 **13. AIDE À LA RELOCALISATION DE LA COOPÉRATIVE AGRISCAR**

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles veut favoriser le développement économique du milieu;

ATTENDU QUE la Ville est partenaire de la Corporation du Motel industriel (CMI) des Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE la Ville favorise le développement et la relocalisation de la coopérative agricole Agriscar sur son territoire;

ATTENDU QUE les coûts de relocalisation d'un immeuble de la coopérative, présentés à la Ville, excèdent le montant d'investissement demandé à la Ville;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles verse un montant de 25 000 \$ à la Corporation du motel industriel (CMI) des Trois-Pistoles;

Que : Le Conseil précise que la CMI doit verser cette somme à « Agriscar coopérative agricole » et doit s'assurer de la relocalisation d'un immeuble et de la cession d'un droit de passage (sur le lot 5 226 970 du cadastre du Québec) pour un futur développement suite à cette aide financière.

ADOPTÉE

14. RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET JEAN-RIOUX : DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6

Ce point est remis à une date ultérieure puisque la Ville de Trois-Pistoles n'a pas reçu les documents nécessaires au traitement de ce sujet.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les questions ont porté sur les sujets suivants :

- 1- Travaux rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est ;
- 2- Relocalisation de la coopérative agricole Agriscar ;
- 3- Profil (niveau) de la rue Jean-Rioux.

13 316

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

**Réjean Rioux
Maire suppléant**

**Benoit Rheault
Greffier**